



Commune de ROUVRES 28260

Séance du 7 janvier 2026

Délibération N° 20260107-01

Nombre de membres du conseil municipal	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres ayant pris part au vote
15	15	11
L'an deux mille vingt-six, le sept janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué le 3 janvier 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire.		

PRÉSENTS :

Mme Nathalie MILWARD, M. Albert ROUILLARD, Mme Catherine PONSARDIN, Mme Odile MENNESSON, Mme Danièle LARGILLIÈRE, M. Cyril CHESNEL, M. Thierry FERRIÉ, M. Aurélien MAUFRAIS, M. Vincent RAYMOND, M. Hadrien LESUEUR.

ABSENT EXCUSÉ :

M. Christophe LEBON donne pouvoir à M. Odile MENNESSON

ABSENTS :

Madame Caroline DUPOND
Monsieur Jehan LALANDE
Monsieur Jérémie ZARPAS
Madame Alice LIGNEUL

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte.

Monsieur Thierry FERRIÉ a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET : Demande d'aide financière au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2026 et Amendes de police 2026.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article **L.2121-29** relatif aux compétences du Conseil Municipal, l'article **L.2311-1** relatif au vote et à l'exécution du budget communal ;

VU le règlement d'attribution du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir ;

VU les dispositions du Code de la route, et notamment l'article L.2334-24 du Code général des collectivités territoriales, relatif à la répartition du produit des **amendes de police** pour le financement des opérations destinées à améliorer la sécurité routière ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite réaliser plusieurs opérations d'investissement au cours de l'exercice **2026**, dont certaines peuvent être éligibles à une aide financière du Conseil Départemental au titre du **FDI 2026** et/ou des **amendes de police 2026** ;

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les projets suivants :

- **Priorité 1 : Réhabilitation du logement 2 Grande Rue** dans le chapitre « attractivité et cadre de vie » du règlement 2026 / acquisition et réhabilitation de logements communaux :

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des travaux	Montant HT	Taux de subvention FDI	Montant subvention FDI	DETR-DSIL	Auto financement	Taux participation communal
Prestations intellectuelles (AMO, Conseil, audit, DPE...)	36 670 €	30%	11 000 €	11 000 €	14 670 €	
Acquisition immobilière	165 000 €	30%	49 500 €	49 500 €	66 000 €	
Réhabilitation d'un logement communal	326 257 €	30%	97 877 €	97 877 €	130 503 €	
TOTAL	527 927 €	30 % Plafonné à 100 K€	30 000 €	100 000 €	397 927 €	75%

- **Priorité 2 : Création d'un parking, avec assistance AMO, après démolition de granges en ruines et pose d'une clôture et réalisation d'un parking** dans le chapitre « renforcer l'accessibilité à l'école maternelle et à la mairie » du règlement 2026 du FDI.
Le projet comporte la démolition de granges en état de ruines et de murs d'enceinte délabrés (points noirs) de manière à créer un accès et une sortie de parking indépendants du bâti existant, la pose d'une clôture séparative avec le bâti existant et la création d'un parking de 20 places environ pour les parents d'élèves et les usagers de la mairie.

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des travaux	Montant HT	Taux de subvention FDI	Montant subvention FDI	Auto financement	Taux participation communal
Assistance à maîtrise d'ouvrage	5 390 €	50%	2 695 €		
Démolition	16 500 €	30%	4 950 €		
Pose de clôture	5 320 €	30%	1 596 €		
Aménagement de 20 places de stationnement	81 960 €	50%	40 980 €		
TOTAL	109 170 €	Plafond : 100 K€	30 000 €	79 488 €	73%

- **Priorité 3 : Enfouissement des réseaux** au hameau des Nonains - tranche 2

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des travaux	Montant HT	Taux de subvention FDI	Montant subvention FDI	Auto financement	Taux participation communale
Enfouissement des réseaux TR2 Nonains	39 800 €	30%	11 940 €	27 860 €	70%

- **Priorité 4 : Fourniture et installation d'une pompe à chaleur** à la salle des fêtes Michel LEGRAND :

PLAN DE FINANCEMENT

Nature des travaux	Montant HT	Taux de subvention FDI	Montant subvention FDI	DEIR	Auto financement	Taux participation communale
Installation pompe à chaleur salle Michel Legrand	30 318 €	30%	9 095 €	15 159 €	6 064 €	20%

D'autres partenaires financiers pourront être sollicités selon l'éligibilité des projets à d'autres dispositifs d'aide. Le plan de financement finalisé sera joint au dossier de demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : ADOPTE les projets d'investissement tels que présentés ci-dessus et arrête les plans de financement prévisionnels correspondants.

ARTICLE 2 : DÉCIDE de déposer auprès du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Départemental d'Investissement (FDI) 2026 et/ou des Amendes de police 2026.

ARTICLE 3 : DÉCIDE de solliciter également d'autres partenaires financiers potentiels selon les projets et dispositifs d'aides disponibles.

ARTICLE 4 : S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part des dépenses qui ne serait pas couverte par les subventions.

ARTICLE 5 : AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la constitution et au dépôt des dossiers de demande de subvention, ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 6 : PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Fait et délibéré en Conseil Municipal le jour, mois et an susdits.


Le Maire,
Nathalie MILWARD

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois.
 Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.